

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

Ant Bait

Type(s) de produit

TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro d'autorisation: 9/21/L-000

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: LU-0025415-0000

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	Home Defense Fourmis boîte appât Dr. Care Insect Protect Mierenlokdoos Dr. Care Insect Protect Appât anti-fourmis Ant Bait
---------------------------------	---

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	SmarTec Solutions Sarl
	Adresse	13 Chemin des Tresans 1295 Mies Suisse
Numéro de l'autorisation		9/21/L-000
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		LU-0025415-0000
Date de l'autorisation		14/01/2021
Date d'expiration de l'autorisation		29/10/2027

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Dongguan Ryelight Customer Products Co Ltd
Adresse du fabricant	Kou Men Jai Industrial Estate II, Humen Town 52389 6 Guadong Province Chine
Emplacement des sites de fabrication	Dongguan Ryelight Customer Products Co Ltd site 1 Kou Men Jai Industrial Estate II, Humen Town 523896 Guadong Province Chine

Nom du fabricant	MYLVA S.A
Adresse du fabricant	Via Augusta, 48 08006 Barcelona Espagne
Emplacement des sites de fabrication	MYLVA S.A site 1 Sant Galderic, Sant Pol de Mar, 23 08395 Barcelona Espagne

Nom du fabricant	CTR, Lds.
Adresse du fabricant	Loteamento Industrial da Murteira, Rua de Moçambique, Lotes 23-24-25 2135-325 Samora Correia Portugal
Emplacement des sites de fabrication	CTR, Lds. site 1 Loteamento Industrial da Murteira, Rua de Moçambique, Lotes 23-24-25 2135-325 Samora Correia Portugal

Nom du fabricant	IGO srl.
Adresse du fabricant	Via Palazzo 46 24061 (BG) Albano Sant'Alessandro I talie
Emplacement des sites de fabrication	IGO srl. site 1 Via Palazzo 46 24061 (BG) Albano Sant'Alessandro Italie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	(1R)-trans-phénothrine
Nom du fabricant	Sumitomo Chemical (UK) PLC
Adresse du fabricant	Hythe House, 200 Shepherds Bush Road W6 7NL London Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	Sumitomo Chemical (UK) PLC site 1 Misawa Works of Sumitomo Chemical Co.,Ltd., Aza-sabishirotai, Oaza-misawa 033-0022 Aomori Japon

Substance active	(1R)-trans-phénothrine
Nom du fabricant	ENDURA S.p.A.
Adresse du fabricant	Viale Pietramellara, 40121 Bologna Italie
Emplacement des sites de fabrication	ENDURA S.p.A. site 1 Jiangsu Yangnong Chemical Co. Ltd., 39 Wenfeng Road, Yangzhou 225009 Jiangsu Chine

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phéno thrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dim ethyl- 3-(2-meth ylprop-1- enyl)c yclopropanecarb oxylate	substance active	26046-85-5	247-431-2	0,1 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation

XX Divers: Gel dans des boites d'appât prêt à l'emploi

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P391: Recueillir le produit répandu. P501: Éliminer le contenu dans conformément aux réglementations locales.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Boîte d'appât – Non-professionnels

Type de produit	TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: <i>Lasius niger</i> Nom commun: autre: Fourmis noires des jardins Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Application dans des boîtes d'appât prêtes à l'emploi. Disposer les boîtes sur le chemin des fourmis.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 1 boîte d'appât pour 8 m ² Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: 1 à 2 boîtes d'appât par pièce.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Station pavillon (capsule en PVC avec film en aluminium ou capsule en PET/PE/EVOH/PE avec couche PE/ALU/PE/CA) – 5 g (2 ou 4 unités par carton). Station UFO (capsule en PVC avec film en aluminium ou capsule en PET/PE/EVOH/PE avec film en aluminium ou couche PE/ALU/PE/CA) – 5 g (2 ou 4 unités par carton). Station triangulaire (capsule en PVC avec film en aluminium ou capsule en PET/PE/EVOH/PE avec couche PE/ALU/PE/CA) – 5 g (2 ou 4 unités par carton). Boîte d'appât en polystyrène – 5 g (2 ou 4 unités par carton). Station piège (mini fourmis) (capsule en PVC avec film en aluminium ou capsule en PET/PE/EVOH/PE avec ou sans couche PE/ALU/PE/CA) – 5 g (2 ou 4 unités par carton). Blister appât en PET/PE/EVOH/PE – 5 g (2 ou 4 unités par carton).

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- L'objectif du traitement est une complète élimination des insectes cibles. Si l'infestation persiste, contacter un professionnel.
- Disposer les stations d'appât sur des surfaces planes à proximité des nids, sur les chemins des fourmis.
- Pour la station « Pavillon » : retirer le couvercle de protection central transparent, puis activer le dispositif en appuyant fermement sur le dessus de la capsule de la station d'appât. Placer les stations d'appâts dans une zone protégée de l'humidité.
- Pour les stations « UFO / Triangle » : Activer le dispositif en appuyant fermement sur le bouton rond supérieur de la station d'appât.
- Pour la station « Chambre » : Pour activer le dispositif, il suffit de casser et de retirer la languette de protection.
- Pour la station « Ant Bait Mini » : activer le dispositif en tenant fermement la station d'appât et utiliser des ciseaux pour couper l'embout sur le dessus de la station d'appât. Puis rincer les ciseaux.
- Appliquez le produit à l'abri de la lumière directe du soleil ou de sources de chaleur (par exemple, ne le placez pas sous un radiateur).
- Le produit ne doit pas être réutilisé ou recyclé

5.2. Mesures de gestion des risques

- Empêcher l'accès aux appâts par les enfants et les animaux.
- Se laver les mains et la peau exposée avant les repas et après utilisation.
- Ne pas disposer les boîtes d'appât sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les animaux, les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau: laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison (Tél.: 8002-5500).
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison (Tél.: 8002-5500) ou appeler le 112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans le circuit de collecte approprié.
- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de vie : 5 ans
- Protéger du gel

- Stocker dans un endroit frais, sec et ventilé dans l'emballage commercial.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.